



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable au CHSCT M du 13 février 2020.

Cette réunion du CHSCT-M est la première de l'année 2020. Année placée sous le signe d'une réforme majeure qui impactera fortement l'organisation des services du ministère du travail. A ce jour, notre Ministère, nos directions métiers, nos DIRECCTES, nos chefs de services, sont dans l'incapacité de nous donner une vision générale de cette réforme.

Les organigrammes sont publiés mais aucune information concrète n'est communiquée aux instances et encore moins aux agents.

Les préfigureurs ont été nommés en dehors de tout cadre organisé et lisible. Certains ont même proposé un organigramme pour leur service en oubliant encore une fois les instances de dialogue social !!!

D'autres organisent des élections sur le nouveau périmètre avant la fin de l'année 2020, ne tenant pas compte des échéances électorales de 2022.

Quelle cacophonie !!!

L'ensemble du collectif de travail, et en premier lieu les agents sont exposés à un risque psycho-social. Nous exigeons donc, que le Ministère du travail, qui est jusqu'à nouvel ordre l'autorité de tutelle, prennent des mesures concrètes. Nous serions légitimes à douter du poids de notre Ministère dans les arbitrages face au Ministère de l'intérieur. Jusqu'à présent, ce dernier a raflé la mise !

Le SYNTEF-CFDT exige que :

- ✚ les représentants du personnel puissent participer aux comités techniques des DDI.
- ✚ les préfigureurs DDI et SGC soient invités à participer à nos comités techniques, et pas seulement les préfigureurs des sites régionaux.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur la pérennité et le périmètre des CHSCT régionaux et ministériels.

Nous vous demandons de nous apporter des informations que ce point.

En ce qui concerne la compétence du CHSCT de l'INTEFP pour les IET, nous avons donné notre accord sur le projet de la direction de l'Institut. Nous attendons toujours sa mise en œuvre effective et les textes nécessaires à son application.

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser où en est l'application du plan d'action établi dans le rapport du 11 juillet 2019 ? Pour mémoire, ces préconisations ont été établies paritairement, suite au travail de la commission d'enquête INTEFP.

En ce qui concerne le projet d'orientations ministérielles, auriez-vous perdu le Nord ?

Lors de la dernière réunion, nous vous avons fait des propositions afin de le compléter. Quelle n'est pas notre surprise de constater que votre projet, bien qu'amendé très à la marge, reste imprécis, indigent et inopérant.

Nous développerons nos observations et demandes à l'occasion des débats sur ce point.

Mais dès à présent, et malgré nos propositions formulées lors de la dernière réunion de cette instance, nous déplorons que sur le RPS rien, ou presque, n'a bougé.

Nous réitérons notre position sur ce sujet. Pour mémoire, nous vous demandons de faire un état des lieux précis de l'ensemble des diagnostics, expertises, études et évaluation des risques réalisés dans les services déconcentrés et à l'INTEFP sur le RPS. Et par la suite, nous vous demandons de réunir un groupe de travail dont les objectifs seront d'étudier cette matière et d'en tirer des axes de travail destinés à orienter les principes d'une évaluation et des préconisations en matière de prévention.

Il nous apparaitrait tout à fait invraisemblable que rien de sérieux ne soit fait, et rapidement, compte tenu du contexte de réorganisation des services.

Sans omettre, par ailleurs, de mentionner la situation intenable, des CT qui se verront privés, pour ceux qui le souhaitaient, d'accéder au grade supérieur par la voie d'un PTE. Car à ce jour, et malgré de multiples demandes de notre part, rien n'est proposé pour garantir l'avenir de cette population d'agent. Et une nouvelle fois, nous demandons l'ouverture de discussions autour de la question de l'avenir des CT afin d'aboutir à trouver une solution pour eux.

L'incertitude est sans aucun doute le premier des facteurs générateurs de RPS dans ce ministère. Incertitude sur la pérennité des missions, incertitude sur l'organisation du travail, incertitude sur les lieux où les missions conservées seront exercées. Votre première obligation, est de faire cesser ce facteur de risque et c'est ce que, en somme, nous vous demandons.